RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2023 B 05313
Numéro SIREN : 882 698 400
Nom ou dénomination : Enalia Capital

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 25525

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2023O07478

Dépôt n° : 2023/25525

Le: 23 juin 2023

ENALIA CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 39 189 326 euros
Siège social : 17 place des Reflets
92400 COURBEVOIE
882 698 400 RCS NANTERRE

REQUÊTE

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nanterre

Le soussigné :

- **Monsieur Thibaut SAGUET,**
  demeurant 45 rue Emile Ménier – 75116 PARIS

Président de la **Société ONYX CAPITAL,** Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 063 534 €, ayant son siège social 45 rue Emile Ménier – 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 745 676,

Agissant en qualité de Présidente de la **Société ENALIA CAPITAL,** société par actions simplifiée au capital de 39 189 326 €, dont le siège social est situé 17 place des Reflets - 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 698 400 RCS NANTERRE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ENALIA CAPITAL a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,
Conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, soit au plus tard le 30 juin 2023, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, la Société rencontre les difficultés suivantes :

Le capital de la Société ENALIA CAPITAL, d'un montant de 39 189 326 euros, est divisé en 39 189 326 actions ordinaires de 1 euro de nominal actuellement réparties entre les associés comme suit :
- la Société ONYX CAPITAL : 31 349 857 actions nominatives ordinaires,
- Monsieur Gaëtan THORAVAL : 3 919 734 actions nominatives ordinaires,
- la Société GREEN BEES : 3 919 734 actions nominatives ordinaires,

Dans le cadre d'un mandat ad'hoc en cours, les associés de la Société ENALIA CAPITAL sont actuellement en pourparlers en vue de la cession prochaine de l'intégralité des titres de la Société. Les négociations comportent des conditions qui impacteront de manière significative les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
En conséquence, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne pouvant pas être établis pour la date limite de dépôt de la déclaration fiscale auprès de l'Administration Fiscale le 18 mai 2023, une

requête en date du 4 mai 2023 a été déposée auprès de l'Administration Fiscale aux fins de demander une prorogation de ce délai.
L'Administration fiscale a répondu le 9 juin 2023 qu'elle acceptait de reporter le délai de dépôt de la déclaration fiscale, jusqu'au 30 juin 2023.

Dans ces conditions, la Société se trouve dans l'impossibilité de respecter le délai d'approbation des comptes annuels ; les délais de procédure nécessaires à la communication des informations aux différents intervenants (associés, commissaire aux comptes) ne pouvant être respectés.

C'est pourquoi, le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ENALIA CAPITAL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **quatre (4) mois** pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la Société ENALIA CAPITAL, conformément aux dispositions de l'article L.227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à COURBEVOIE
Le 13 juin 2023

M. Thibaut SAGUET
Président de la SAS ONYX CAPITAL,
Elle-même Présidente de la SAS ENALIA CAPITAL

Pièces jointes :
- Requête à l'Administration fiscale de demande de report de délai de dépôt de la déclaration fiscale, en date du 4 mai 2023,
- Réponse de l'Administration fiscale en date du 9 juin 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2023O07478

Affaire : SASU Enalia Capital

ORDONNANCE

Nous, M. Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1er alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 octobre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2022** de la société requérante **SASU ENALIA CAPITAL 17 PLACE DES REFLETS 92400 COURBEVOIE (RCS NANTERRE 882 698 400)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge).



Signé électroniquement le 19/06/2023 par M. Sylvain LUPESCU, juge
Signé électroniquement par Mme Anne-Marie CARLUEC, greffier

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O07478
Nom du dossier	SASU Enalia Capital
Délivrée le	23/06/2023